



SLOW

VILLE DE TARASCON

ARRONDISSEMENT D'ARLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mars, le Conseil Municipal, convoqué le 23 février 2023, s'est réuni à 18h30 en salle Camargue (rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville), sous la présidence de Monsieur Lucien LIMOUSIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : trente trois

SONT PRÉSENTS : LIMOUSIN Lucien, Maire, BOUILLARD Fabien, MACCHI Nathalie, OUVRARD Max, MADELEINE Clotilde, DEMISSY Francis, PLANTEY Aude, MANNONI Serge, PUJOL MOHATTA Marie-Chloé, Adjoints, VICINI Véronique, MARTEL Valérie, PORTELA Roland, LUPERINI Guy, ANDRE Suzy, RIOUSSET Serge, GARBAGE Sabrina, DUCOURET Alexandre, LE MARREC Jean-Pierre, LEDROLE Stéphanie, ESTEVAN Michel, RABOUIN Séverine, REY Cédric, DEBICKI Olivier, MARTINEZ Olga, ESTEVAN Patrick, REMISE Jean-Guillaume, MARTINEZ Corinne, conseillers municipaux.

CONSEILLERS ABSENTS AYANT DONNÉ MANDAT DE VOTE :

Mandant	Mandataire	Date de la procuration
BOURMEL Morade	BOUILLARD Fabien	6 mars 2023
BARZIZZA Lucie	PLANTEY Aude	3 mars 2023
MAZZILLO Estelle	MARTEL Valérie	9 mars 2023
ODDOU Suzanne	MARTINEZ Olga	7 mars 2023
LAUPIES Frédéric	ESTEVAN Patrick	9 mars 2023

CONSEILLER ABSENT : BERNARD Matthieu, conseiller municipal.

SECRETAIRE DE SEANCE : DEMISSY Francis, Adjoint.

N° 036/ 2023

Rapporteur : Monsieur Fabien BOUILLARD, 1^{er} Adjoint

OBJET : Rapport d'orientation budgétaire 2023
Nomenclature ACTES : 7.1.1 – Autres actes budgétaires

Considérant le rapport suivant :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L. 2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientation budgétaire.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport. Désormais, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte des informations supplémentaires relatives au personnel : structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail.

Le présent rapport est transmis par le Maire au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Il donne lieu à un débat et est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Contexte économique national

L'économie française encaisse de multiples chocs (hausse des prix de l'énergie, incertitudes et tensions géopolitiques, crise sanitaire et difficultés d'approvisionnement, hausse des taux d'intérêts...) conduisant à une baisse de la croissance malgré les dispositifs budgétaires mis en place. Ces chocs ont entraîné des tensions sur les prix internationaux des matières premières provoquant une forte inflation qui est réapparue dès l'été 2021 sous l'effet d'une reprise économique très forte accompagnée de pénuries sur certains segments d'activités (fret, composants électroniques, matières premières).

Ainsi, l'inflation a fait un retour spectaculaire à partir du premier trimestre 2021 et s'est accrue continûment depuis lors, bien au-delà de la cible de 2 % fixée par les banques centrales. En septembre 2022, l'inflation (harmonisée) atteignait 6,2 % en France, 10 % en zone euro, 9,9 % au Royaume-Uni et 8,3 % aux États-Unis (chiffres d'août 2022). L'invasion de l'Ukraine par la Russie a accentué ce phénomène avec le renchérissement du prix du gaz et incidemment de l'électricité dont le prix est indexé à celui du gaz.

A la fin de l'année 2022, la hausse des prix de l'énergie (pétrole, gaz, électricité) et alimentaires, bien qu'amortie par d'importantes mesures budgétaires (bouclier, remise...), s'est diffusée à toutes les composantes sous-jacentes des indices de prix au sein du système productif puis dans une moindre mesure sur les salaires.

En réaction à la montée de l'inflation, les banques centrales ont durci la politique monétaire, la rendant moins accommodante qu'au début de l'année.

En 2023, le seul choc « de l'énergie », comparable au premier choc pétrolier pour l'économie française, impacterait le PIB français de 3,3 points, mais les mesures budgétaires pour répondre à la crise énergétique amortiraient le choc à hauteur de 1,5 point, pour un coût budgétaire brut de 47 milliards d'euros (18 milliards en net).

La consommation des ménages jusqu'alors préservée en raison de l'épargne cumulée lors de la crise Covid et du bouclier tarifaire mis en place par l'Etat, risquerait de se contracter très fortement en 2023.

SLOW

Le déficit public augmenterait en 2023 à 5,2 % du PIB, en raison du fort ralentissement de la croissance et du moindre dynamisme attendu des recettes fiscales, de la hausse des charges d'intérêts (+0,1 point de PIB) et de la dégradation du solde public hors conjoncture et mesures exceptionnelles comme les nouvelles baisses de fiscalité (taxe d'habitation, réduction par deux de la CVAE et baisse des cotisations des indépendants).

Enfin, la dette publique, au sens de Maastricht, réaugmenterait en 2023 pour s'établir à 112,2 % du PIB avec une charge des intérêts de la dette de l'Etat estimée à 51.7 milliards en 2023.

Les orientations budgétaires pour 2023

I/ Les recettes réelles de fonctionnement :

Le total des produits de fonctionnement pour l'exercice 2023 (hors résultat reporté) est estimé à 22 462 600 euros, il est en augmentation de 1 083 678.88 €, soit 5.07 % par rapport au budget 2022 et se décompose de la manière suivante :

Le chapitre 73 - impôts et taxes d'un montant total de 18 149 700 € (soit 80.80 % des recettes réelles de fonctionnement) est en augmentation de 513 700 € par rapport à l'année 2022.

Ce chapitre se décompose de la manière suivante :

a) Fiscalité directe :

La fiscalité directe s'élève à 7 494 000 € (contre 7 168 000 € au BP 2022) soit une augmentation de 476 000 €. Cette augmentation correspond à la revalorisation des valeurs locatives cadastrales, proportionnelle à l'inflation soit pour l'année 2023 → + 7.1 %.

Les taux de taxe foncière pour le bâti et le non bâti quant à eux restent inchangés par rapport à l'année 2022 et sont respectivement de 38.88 % et 58.16 %.

b) Fiscalité Indirecte :

Les principales recettes de fiscalité indirecte représentent 1 233 000 euros (contre 1 205 000 euros au budget 2022) soit une augmentation de 28 000 euros.

Cette augmentation s'analyse de la manière suivante :

- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal + 15 000 €,
- Taxe sur la consommation Finales d'Electricité - 20 000 €, celle-ci étant corrélée à la base KWh consommé, estimé à - 7%,
- Taxe additionnelle aux droits de mutation + 30 000 €. Cette prévision a été revue à la hausse au regard de la moyenne des réalisations très dynamiques des quatre derniers exercices qui s'établie à 514 000 € avec une inscription à hauteur de 450 000 € afin de tenir compte de la volatilité des ventes immobilières sur notre territoire.

Les autres recettes de ce poste à savoir : Droits de place, Taxe Locale sur les Pylônes Electriques et Taxe Locale sur la Publicité Extérieure restent stables par rapport à 2022.

c) Fiscalité reversée par l'Agglomération :

L'attribution de compensation versée par notre Intercommunalité s'élève à 8 707 700 euros, soit une augmentation de 9 700 euros par rapport au BP 2022, suite à une sous-estimation des charges transférées à la Communauté d'Agglomération ACCM concernant la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines ».

Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire, les dernières informations transmises par A.C.C.M. quant à la stabilité de cette enveloppe, nous permettent d'inscrire au Budget Primitif un montant égal à celui de l'exercice 2022 soit de 715 000 euros.

Le chapitre 74 - Dotations et Subventions

Ce chapitre d'un montant total de 3 097 400 € représente 13.79 % des ressources de fonctionnement. Il est en augmentation de 603 800 € par rapport à 2022 et se décompose de la manière suivante :

- Dotation de Solidarité Urbaine, 700 000 €, elle évolue dans les mêmes proportions que l'enveloppe nationale de la DSU qui a été abondée de 90 millions cette année et représente donc pour la commune de Tarascon une augmentation de 66 000 € par rapport au BP 2022.

- Allocations Compensatrices, estimées à 850 000 €, sont en augmentation de 34 000 € par rapport à 2022. Celle-ci correspond comme évoqué précédemment pour la fiscalité, à l'application du coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales + 7.1 % uniquement sur les bases de foncier bâti.

- Participations de l'Etat, d'un montant de 736 700 €, évoluent de 551 800 € par rapport au BP 2022.

Cette forte progression provient essentiellement de la dotation « filet de sécurité inflation » votée lors de la loi de finances rectificative afin de permettre aux collectivités territoriales de faire face à la forte augmentation des coûts de l'énergie et à la réévaluation du point d'indice intervenue au 1er juillet 2022. Cette dotation est estimée pour la commune à 600 000 €.

Pour information et à titre de comparaison l'inscription budgétaire du coût de l'énergie 2023 a été multipliée par 3.40 au regard du BP 2021 et par 2.15 vis-à-vis du BP 2022, soit une augmentation de 1 751 000 (+240%) entre le BP 2023 et BP 2021.

La Dotation Générale de Décentralisation quant à elle, reste stable pour s'établir à un montant de 109 000 euros.

- Subvention du Conseil Régional : 10 000 € pour l'utilisation des équipements sportifs. Ce prévisionnel reste identique à celui du BP 2022.

- Subventions du Conseil Départemental : 85 700 €, enregistre une diminution de 40 000 € correspondant à une subvention exceptionnelle versée en 2022 pour la réouverture du théâtre municipal, les autres subventionnements liés aux activités sport et jeunesse, petite enfance et festivités restent stables vis-à-vis de l'année précédente.

- Subventions de la Caisse d'Allocations Familiales : 705 000 €, en baisse de 10 000 € suite à une surestimation au BP 2022 vis-à-vis des nouvelles conditions de subventionnement du Contrat Territorial Global venu se substituer l'année dernière au Contrat Enfance Jeunesse.

Le chapitre 013 - Atténuations de charges est estimé à 198 000 €, en augmentation de 18 000 € par rapport au BP 2022. Pour information ce prévisionnel qui enregistre l'ensemble des remboursements pour maladie du personnel communal est difficilement prévisible quant à la nature même de cette recette. C'est donc au regard de la moyenne des réalisations des exercices antérieurs que ce chiffre est établi.

Le chapitre 70 - Produits des services du domaine d'un montant de 801 100 € (contre 630 000 € en 2022) est en hausse de 171 000 €. Ce chapitre correspond à l'ensemble des prestations payantes mises à la disposition des administrés de notre commune : cantine, crèche, halte-garderie, EMS, Château Théâtre...

SLOW

Pour information l'augmentation de ce chapitre provient des droits d'entrée au théâtre (+45 000 €) relatif à sa réouverture en 2022, des droits d'entrée et achats au comptoir au Château (+45 000 €) correspondant au niveau de ses recettes d'avant Covid, du produits des cantines scolaires (+ 69 000 €) suite à une progression des enfants cantiniers et à la revalorisation du prix du repas l'année dernière et enfin aux produits d'occupation du domaine public (+12 000 €) de nouvelles infrastructures de télécommunications s'étant implantées sur notre territoire.

Le chapitre 75 - Autres produits de gestion courante Ce chapitre, enregistre les revenus des locations immobilières d'un montant de 211 400 € (contre 196 400 euros en 2022). Ce prévisionnel est établi sur la base des encaissements de l'exercice 2022, ainsi l'augmentation de 15 000 € sur ce chapitre provient de locations de commerces supplémentaires dans le cadre de la redynamisation du centre ancien.

Le chapitre 76 – Produits financiers Ce chapitre, enregistre les revenus de valeurs mobilières acquises auprès de la CNR estimés à 5 000 euros.

Le chapitre 77 – Produits exceptionnels Aucune inscription sur ce chapitre pour l'exercice 2023. Pour information la diminution de 240 000 € constatée par rapport au budget précédant correspond à une recette exceptionnelle liée à une opération d'optimisation de nos taxes foncières pour les exercices 2016 à 2021.

II/ Les dépenses réelles de fonctionnement :

Le total des dépenses de fonctionnement est estimé à 22 504 600 €. Il est en augmentation de 1 969 600 €, soit + 9.59 % par rapport au budget 2022. L'ensemble de ces dépenses se décompose de la manière suivante

Le chapitre 011 - Charges à caractère général d'un montant de 6 353 600 €, soit 28.23 % du total des dépenses de fonctionnement, est en augmentation de 35.36 % par rapport au BP 2022 (+ 1 659 600 €).

Ce chapitre enregistre les dépenses de fluide (électricité, gaz, eau) ainsi que les dépenses quotidiennes nécessaires au bon fonctionnement des services à savoir : fournitures diverses, prestations de services, maintenance, dépenses d'entretien des bâtiments, des terrains, des véhicules, fêtes, etc...

Pour information, cette augmentation provient essentiellement des dépenses de fluide (électricité – gaz) qui progressent de 119 % (+ 1 350 000 €), mais également et en moindre proportion de la réouverture du Théâtre municipal en année pleine (+79 000 €), des prestations de cantine scolaire (+ 65 000 €) suite à l'augmentation du nombre d'élèves cantiniers et de la révision du prix du repas, de l'externalisation du nettoyage de la médiathèque et du théâtre (+ 60 000 €), de l'assurances dommages aux biens et responsabilité civile (+ 54 000 €). Enfin nous pouvons constater une stabilité sur l'ensemble des autres natures comptables de ce chapitre afin de contenir le cout de l'inflation compensé en partie par une diminution des dépenses liées au festivités.

Le chapitre 012 - Charges de personnel d'un montant de 12 930 400 € représente déduction faite des atténuations de charges 56.57 % du total des dépenses de fonctionnement, en augmentation de 4.53 % par rapport au BP 2022 soit + 560 400 €.

Cette augmentation provient essentiellement des points suivants :

- La mesure mise en œuvre en juillet 2022 par l'Etat relative au dégel du point d'indice représente en année pleine pour l'année 2023 une augmentation de 176 000 €.
- Les différents recrutements pour assurer le bon fonctionnement du théâtre et de la Maison Multi-Accueil regroupant les services Petite Enfance et Médiathèque pour un montant estimé à 350 000 €.

- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) est estimé à 130 000 € (revalorisation indiciaire, reclassements, évolutions de carrière, régime indemnitaire).
- Le versement des Allocations de Retour à l'Emploi progresse de 54 000 € (2 nouveaux bénéficiaires)

L'ensemble de ces augmentations est en partie compensé par le solde des entrées/sorties des fonctionnaires pour l'année 2023 (- 95 000€) et la renégociation du contrat d'assurance statutaire du personnel (- 90 000 €).

Afin de mieux maîtriser les coûts relatifs à la masse salariale, un audit sur les charges patronales et salariales est en cours. De plus, la collectivité a confié un diagnostic organisationnel et RH au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône en vue d'identifier des pistes d'amélioration et d'optimisation.

STRUCTURE DES EFFECTIFS
FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS
Effectif global au 01/01/2023

Agents en position d'activités (tout statut)	267	100,00 %
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	248	92.88
Non titulaires sur remplacement temporaire d'agents publics sur emploi permanent (Art L332-13, 2b)	3	1.12
Non titulaires sur vacance temporaire d'emploi (Art L 332-14) – Attente recrutement d'un fonctionnaire	8	3
Autres non titulaires sur emploi permanent (Art L 332-8, 2)	2	0.75
Apprenti	2	0.75
Autres agents (n'occupant pas un emploi permanent)	4	1.5

DEPENSES DE PERSONNEL

<u>Agents en position d'activités (tout statut) au 1^{er} janvier 2023 :</u>	%/Chapitre 012
Part du régime indemnitaire	
Primes et indemnités au titre de l'article 111 (Prime fin d'année)	2.10
Autres primes et indemnités (IFSE/IAT/Indemnités fonction)	7.58
NBI	1.31

DURÉE EFFECTIVE DU TRAVAIL

La collectivité applique les dispositions relatives au protocole du temps de travail. La grande majorité des agents travaille sur la base de 37h30 hebdomadaires. Les cycles de travail mis en place, peuvent être hebdomadaires, pluri-hebdomadaires ou annuels selon les services et les métiers de la collectivité.

Par exemple, les agents à temps complet travaillant sur la base de 5 jours hebdomadaires (37h30) bénéficient de 25 jours de congés annuels (5 fois les obligations hebdomadaires), 15 jours d'ARTT et ont la possibilité d'obtenir deux jours supplémentaires dits « de fractionnement » selon les dispositions en vigueur. Le retrait du jour de solidarité est réalisé sur l'ARTT sauf pour les agents annualisés qui effectuent 1607 heures.

Les droits à congés et ARTT sont proratisés en fonction du temps travaillé et du cycle de travail (autorisation de travail à temps partiel).

Le chapitre 014 - Atténuations de produits

Ce chapitre d'un montant de 17 000 € est en diminution de 297 000 € par rapport au budget 2022.

La forte baisse de ce chapitre correspond à l'exonération de notre contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

En effet le code général des collectivités territoriales dans son article L2336-3 III exempte de prélèvement au FPIC les 250 premières communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine, classées en fonction d'un indice synthétique calculé sur la base de critères sociaux et financiers. Pour information notre commune est classée cette année au 244^{ème} rang.

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante représente 3 020 200 €, soit 13.42 % des dépenses de fonctionnement en progression de 64 100 € par rapport au BP2022.

Les principales dépenses de ce chapitre sont les suivantes :

- Contribution au service incendie : 1 031 000 €
- Contribution au SIVU Piscine : 350 000 € (Contre 400 000 € habituellement en accord avec la commune de Beaucaire)
- Autres contributions et cotisations (PIDAF, PNR Alpilles, SICAS, SI2VB) : 89 300 €
- Forfait communal versé aux écoles privées (Petit castelet et Sainte Marthe) : 268 000 €
- Subvention au CCAS : 480 000 €.
- Subventions aux associations : 523 000 € (identique au budget 2022).

Le chapitre 66 - Charges financières représente 106 400 € en diminution de 15 800 €.

Le chapitre 67 - Charges Exceptionnelles représente 77 000 €.

Ce chapitre reste stable par rapport au prévisionnel 2022, il enregistre notamment, les dépenses d'annulations de titres sur exercices antérieurs, les remboursements d'assurance, les frais d'expertise concernant l'habitat indigne et ou en péril...

III/ Le financement disponible de l'exercice 2023

Suite à l'exposé ci-dessus, nous pouvons déterminer les différentes épargnes :

L'épargne de gestion, soit la différence entre nos recettes et nos dépenses réelles de fonctionnement, hors produits et charges exceptionnels et hors intérêt de la dette, soit pour 2023 : 22 462 600 – 22 321 200 = 141 400 €.

L'épargne brute, c'est-à-dire l'épargne de gestion après déduction du remboursement des intérêts de la dette, se situe à 35 000 €.

La capacité d'autofinancement nette, soit l'épargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette + la reprise du résultat reporté de fonctionnement de l'exercice 2022 s'établit à 1 392 700 euros.

SLOW

Enfin pour déterminer le financement disponible pour les investissements 2023, il convient d'ajouter à cette capacité d'autofinancement nette, la différence entre les produits et charges exceptionnels (- 77 000 €), les ressources propres d'investissement, soit le fonds de compensation de la TVA (1 676 000 €), la taxe d'aménagement (90 000 €), les amendes de police (100 000 €), les remboursements d'avance forfaitaire (100 000 €), les recettes de périls imminents (100 000 €), les cessions immobilières (137 500 €), les subventions (4 975 000 €) dont 67 % sont issues du Conseil Départemental. L'ensemble de ces ressources porte notre financement prévisionnel disponible pour l'exercice 2023 à hauteur de 8 494 200 €

Il conviendra également afin de financer l'ensemble des investissements programmés sur l'exercice 2023 d'un montant de 10 994 200 € de recourir à un montant maximum d'emprunt de 2 500 000 €.

IV / L'endettement :

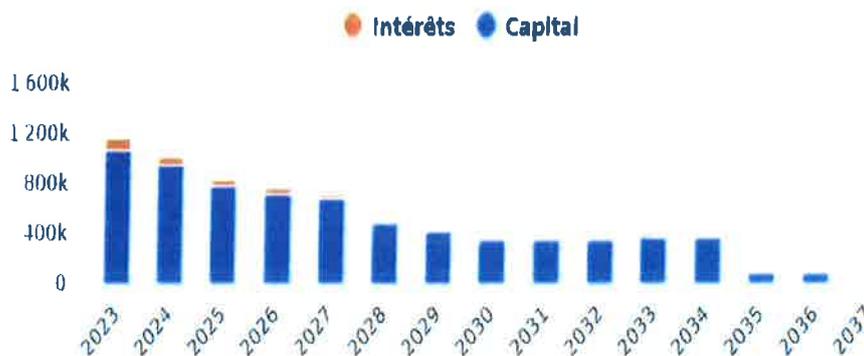
Caractéristiques de l'encours de dette

Dette par type de risque au 1er janvier 2023

Type	Encours	%	Taux moyen
Fixe	6 889 320.93 €	97.18 %	1.39 %
Variable	200 000.00 €	2.82 %	3.33 %
Ensemble des risques	7 089 320.93 €	100,00%	1.44 %

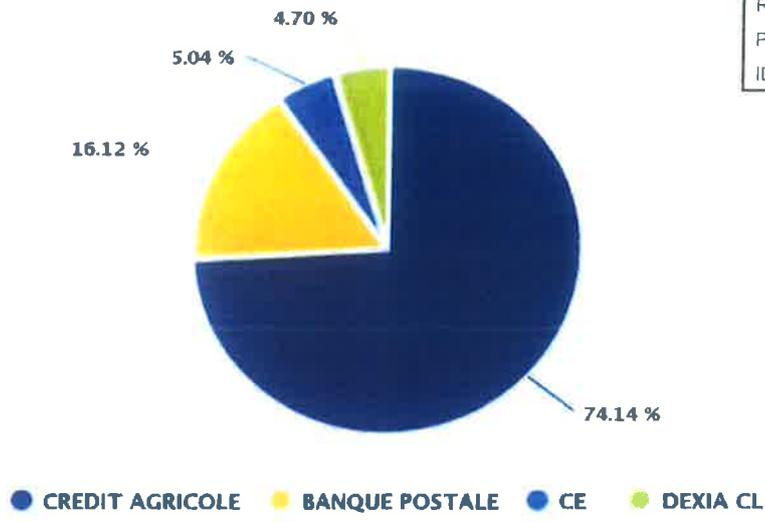
Dans le cadre de la charte de bonne conduite d'une classification des produits structurés (classification dite « Gissler »), la ville présente la totalité de sa dette en classification A1 soit le niveau de risque le plus faible.

Profil d'extinction de dette



Répartition par prêteur

SLOW



V / Evolution BP 2023 / BP 2022 Section de Fonctionnement :

CHARGES de fonctionnement (hors : Chap 88 Intérêts, delta + Chap 87 Dép. exceptionnelles)	20 334 100,00	22 321 200,00
Evolution Charges N / N-1 (Volume)	1 195 600,00	1 701 446,93
Evolution Charges N / N-1 (%)	8,25%	9,06%
Décomposition des charges de fonctionnement par chapitre		
011 Charges à caractère général	4 894 000,00	6 353 600,00
Evolution Charges N / N-1 (%)	12,77	35,36%
012 Charges de personnel	12 370 000,00	12 930 400,00
Evolution Charges N / N-1 (%)	4,41	4,53%
014 Atténuations de produits	314 000,00	17 000,00
Evolution Charges N / N-1 (%)	5,02	-94,85
65 Autres charges de gestion	2 956 100,00	3 020 200,00
Evolution Charges N / N-1 (%)	4,49	2,17%
Epargne de gestion	664 900,00	141 400,00
Evolution Epargne de gestion N/N-1	490 985,80	2 417 178,68

Intérêt de la Dette	122 200,00	106 400,00
Epargne Brute	662 700,00	38 000,00
Résultat reporté N-1	4 646 078,88	2 427 734,01
Remboursement du capital	1 038 000,00	1 078 000,00
Capacité d'autofinancement Nette	4 138 778,88	1 392 734,01

Evolution BP 2023 / BP 2022 Section fonctionnement
(Hors dépenses et recettes exceptionnelles + intérêts)

Année	BP 2022	BP 2023
PRODUITS de fonctionnement	21 138 000,00	22 442 800,00
Evolution Produit N / N-1 (Volume)		1 323 600,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		6,28%
Décomposition des produits de fonctionnement par chapitre		
013 Atténuation de charges	180 000,00	198 000,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		10,00%
70 Produits des services du domaine	630 000,00	801 100,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		27,16%
73 Impôts et taxes	17 638 000,00	18 149 700,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		2,91%
74 Dotations et subventions	2 493 600,00	3 097 400,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		24,21%
75 Autres prod de gest courante	196 400,00	211 400,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		7,84%
76 Produits financiers	3 000,00	5 000,00

VI / Section d'investissements 2023 et plan pluriannuel prévisionnel

PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENT 2023 - 2026

Nature comptable	BP 2023 Dépenses	BP 2023 Recettes	BP 2024 Dépenses	BP 2024 Recettes	BP 2025 Dépenses	BP 2025 Recettes
Total Boulevard Gambetta	2 114 000,00	1 525 200,00	-	-	-	-
Total Espaces publics Ferrages	195 100,00	160 200,00	2 338 200,00	1 274 300,00	1 363 700,00	381 700,00
Extension & Réhabilit° Ecole J Macé + salle Malraux	285 200,00	317 700,00	3 423 200,00	2 237 300,00	3 138 000,00	2 044 700,00
Total Extension & Réhabilit° Ecole J Macé + salle Malraux	285 200,00	317 700,00	3 423 200,00	2 237 300,00	3 138 000,00	2 044 700,00
Total Maison du Bel Age	801 000,00	152 000,00	-	-	-	-
Total Maison Multi Accueil	450 000,00	-	-	-	-	-
Total Réhabilitation Ecoles Municipales	550 000,00	320 500,00	550 000,00	229 166,67	550 000,00	229 166,67
Total Rénovation Eclairage Public	950 000,00	563 000,00	950 000,00	475 000,00	-	-
Total Théâtre Municipal	50 000,00	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL OPERATIONS STRUCTURANTES - AP/CP	5 395 300,00	3 038 600,00	7 261 400,00	4 215 766,67	5 051 700,00	2 655 566,67

Total Acquisition Immobilière	778 000,00	406 500,00	500 000,00	250 000,00	500 000,00	250 000,00
Total Acquisition Matériel	179 300,00	33 600,00	345 500,00	-	350 000,00	-
Total Acquisition Matériel Informatique	301 200,00	123 500,00	173 800,00	-	255 000,00	-
Total Acquisition Mobilier	77 600,00	-	42 500,00	-	40 000,00	-
Total Acquisition mobilier scolaire	20 000,00	-	22 000,00	-	22 000,00	-
Total Acquisition Véhicule	120 000,00	-	150 000,00	16 000,00	150 000,00	35 000,00
Total Avances Forfaitaires / Trvx pour cpte de tiers	200 000,00	200 000,00	-	-	-	-
Total Collection et œuvres d'art	42 500,00	18 800,00	65 000,00	22 000,00	55 000,00	22 000,00
Total Etude	220 000,00	80 600,00	100 000,00	-	100 000,00	-
Total Logiciel	40 000,00	14 600,00	70 000,00	-	68 000,00	-
Total Participation investissement	580 000,00	266 000,00	455 000,00	175 000,00	455 000,00	175 000,00
Total Restauration Patrimoine	672 200,00	421 400,00	445 000,00	278 125,00	585 000,00	365 625,00
Total Travaux bâtiments communaux	812 000,00	127 000,00	410 000,00	75 000,00	400 000,00	75 000,00
Total Travaux bâtiments Scolaires	71 000,00	-	-	-	-	-
Total Travaux de Proximité	840 000,00	416 500,00	840 000,00	416 500,00	840 000,00	416 500,00
Total Travaux électriques	56 000,00	-	80 000,00	20 800,00	80 000,00	20 800,00
Total Travaux Forêt communale	9 100,00	4 600,00	-	-	-	-
Total Travaux Voirie	580 000,00	23 300,00	271 000,00	41 600,00	530 000,00	154 000,00
SOUS TOTAL AUTRES OPERATIONS	5 598 900,00	2 136 400,00	3 969 800,00	1 295 025,00	4 430 000,00	1 513 925,00

TOTAL GENERAL	10 994 200,00	5 175 000,00	11 231 200,00	5 510 791,67	9 481 700,00	4 169 491,67
----------------------	----------------------	---------------------	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Reports	8 530 176,13	4 177 485,53				
FCTVA (Base N-1)		1 676 000,00		2 819 909,30		1 737 380,00

TOTAL GENERAL + (FCTVA + Reports)	19 524 376,13	11 028 485,53	11 231 200,00	8 330 700,97	9 481 700,00	5 906 871,67
--	----------------------	----------------------	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------

VII /Rétrospective budgétaire de fonctionnement 2020 à 2022

Année	CA 2020	CA 2021	CA 2022
PRODUITS de fonctionnement	19 783 259,27	20 766 006,50	21 786 360,82
Evolution Produit N / N-1 (Volume)	702 770,15	984 746,23	1 018 355,32
Evolution Produit N / N-1 (%)	-3,43%	4,98%	4,90%
Décomposition des produits de fonctionnement par chapitre			
013 Atténuation de charges	218 426,87	151 263,43	172 641,56
Evolution Produit N / N-1 (%)	3,06	30,75	14,13
70 Produits des services du domaine	426 651,19	561 040,07	787 402,68
Evolution Produit N / N-1 (%)	43,24	31,50	40,35
73 Impôts et taxes	17 149 760,92	17 582 849,57	18 049 865,15
Evolution Produit N / N-1 (%)	1,50	2,53	2,66
74 Dotations et subventions	1 802 013,82	2 266 605,71	2 553 513,55
Evolution Produit N / N-1 (%)	4,32	25,78	12,66
75 Autres prod de gest courante	182 977,89	201 043,59	212 514,06
Evolution Produit N / N-1 (%)	13,54	9,87	5,71
76 Produits financiers	3 428,58	5 203,13	10 423,82
CHARGES de fonctionnement	17 629 149,96	17 646 478,83	19 462 378,59
Evolution Charges N / N-1 (Volume)	527 434,67	17 329,67	1 815 898,76
Evolution Charges N / N-1 (%)	-2,90%	0,10%	10,29%
Décomposition des charges de fonctionnement par chapitre			
011 Charges à caractères général	3 001 509,77	3 293 103,78	4 430 836,04
Evolution Charges N / N-1 (%)	-16,66	9,71	34,55
012 Charges de personnel	11 447 972,29	11 332 488,05	11 871 721,10
Evolution Charges N / N-1 (%)	-0,68	-1,01	4,76
014 Atténuations de produits	276 415,00	290 894,00	291 152,00
Evolution Charges N / N-1 (%)	-7,75	5,24	0,09
65 Autres charges de gestion	2 903 252,90	2 729 994,02	2 868 669,45
Evolution Charges N / N-1 (%)	6,40	-5,97	5,08
Epargne de gestion	2 164 109,31	3 121 625,67	2 323 982,23
Evolution Epargne de gestion N / N-1	175 335,48	967 416,36	797 543,44
Intérêt de la Dette	144 524,49	118 057,52	106 491,18
Epargne Brute	2 009 584,82	3 003 468,15	2 217 491,06
Remboursement du capital	1 093 240,03	1 034 356,64	1 028 138,69
Epargne Nette	916 344,79	1 969 111,51	1 189 352,36

SLOW

VIII /Prospective budgétaire de fonctionnement :

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023 - 2026			
Hypothèses			
Inflation	6,00%	3,00%	2,50%
Base Fiscale	7,10%	3,50%	2,60%
Evolut. Taux fiscalité	0%	0%	0%
Année	2023	2024	2025
PRODUITS de fonctionnement	22 496 908,34	23 087 176,39	22 793 573,07
Evolution Produit N / N-1 (Volume)	710 547,52	690 286,05	293 603,32
Evolution Produit N / N-1 (%)		2,62%	-1,27%
Décomposition des produits de fonctionnement par chapitre			
013 Atténuation de charges	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		-	-
70 Produits des services du domaine	854 646,84	899 686,25	921 178,40
Evolution Produit N / N-1 (%)		5,27	2,39
73 Impôts et taxes	16 202 143,02	16 833 968,78	16 829 471,22
Evolution Produit N / N-1 (%)		2,37	1,05
74 Dotations et subventions	3 059 853,57	3 166 498,51	2 650 100,03
Evolution Produit N / N-1 (%)		3,49	16,31
75 Autres prod de gest courante	225 264,90	232 022,85	237 823,42
Evolution Produit N / N-1 (%)		3,00	2,50
76 Produits financiers	5 000,00	5 000,00	5 000,00

Année	2023	2024	2025
CHARGES de fonctionnement	21 474 673,67	21 989 117,88	21 451 066,72
Evolution Charges N / N-1 (Volume)	2 012 295,08	514 444,21	538 051,15
Evolution Charges N / N-1 (%)		2,40%	-2,45%
Décomposition des charges de fonctionnement par chapitre			
011 Charges à caractères général	5 656 029,10	5 659 709,97	4 933 702,72
Evolution Charges N / N-1 (%)		0,07	-12,83
012 Charges de personnel	12 800 000,00	12 928 000,00	13 057 280,00
Evolution Charges N / N-1 (%)		1,00	1,00
014 Atténuations de produits	12 000,00	334 324,00	341 123,00
Evolution Charges N / N-1 (%)		2 686,03	2,03
65 Autres charges de gestion	3 006 644,57	3 067 083,91	3 118 961,00
Evolution Charges N / N-1 (%)		2,01	1,69
Epargne de gestion	1 022 234,67	1 098 068,52	1 342 506,35
Evolution Epargne de gestion N / N-1		75 823,84	244 447,83
Intérêt de la Dette	90 614,01	147 694,36	208 560,84
Epargne Brute	931 620,66	960 364,16	1 133 945,51
Remboursement du capital	1 066 143,67	1 088 996,95	1 088 824,80
Epargne Nette	134 523,01	138 634,80	45 120,70

Année	2023	2024	2025
Fonctionnement Produits exceptionnels	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Fonctionnement Charges exceptionnelles	27 600,00	27 600,00	27 600,00
Investissement Produits Hors PPI	190 000,00	190 000,00	190 000,00
Capacité d'investissement (hors subvention et emprunt)	37 876,99	33 765,20	217 520,70
Dépenses investissement PPI	19 524 376,13	11 231 200,00	9 481 700,00
Recettes investissement PPI	11 028 485,53	8 330 700,97	5 908 871,87
Besoin de financement	8 458 013,61	2 866 733,83	3 357 307,63
Emprunt exercice	2 678 000,00	2 867 000,00	3 357 000,00
Variation du fonds de roulement	- 5 780 013,61	266,17	- 307,63
Fonds de roulement initial	6 780 424,61	1 000 411,00	1 000 677,17
Fonds de roulement final	1 000 411,00	1 000 677,17	1 000 369,54
Encours de dette au 31/12	8 701 177,26	10 459 178,31	12 734 353,50
Capacité de desendettement /an	9,34	11,01	11,23
Taux d'Epargne	4,14	4,12	4,97
Endettement / hab	561,00	674,35	821,04
Endettement / hab Strate 10 000 à 20 000 hab	862,00	862,00	862,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre) et notamment son article 107 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoyant le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré A LA MAJORITÉ ABSOLUE
28 POUR
4 ABSTENTIONS (F.LAUPIES – P.ESTEVAN – JG.REMISE – C.MARTINEZ)**

ARTICLE 1 : Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2023.

ARTICLE 2 : Approuve les orientations budgétaires de l'année 2023.

Fait et délibéré le jour, le mois et an ci-dessus

Ont signé au registre le Maire et les membres présents à la séance

Pour extrait conforme,

Le Maire,



ancien LIMOUSIN

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille.